

A CONSERVER

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements mobiliers, immobiliers et d'équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement ainsi que les dépenses liées à son caractère propre en conformité avec le projet d'établissement.

Dans cette contribution des familles est également incluse une contribution pour les travaux (30€) de restructuration du collège.

L'assurance en responsabilité civile, souscrite pour l'ensemble des élèves (assurance de groupe) et les cotisations aux instances de l'enseignement catholique.

2. RESTAURATION ET PRESTATIONS ANNEXES

Restauration : La prestation est facultative et fait l'objet d'une inscription en début d'année, valable pour l'année entière. Les frais fixes sont payés forfaitairement à l'année. Alors que les frais variables sont payés mensuellement en fonction du nombre de repas consommés.

Etude surveillée ou dirigée, garderie et « accueil du soir » : Ces prestations sont facultatives et font l'objet d'une inscription en début d'année.

3. FRAIS ANNEXES ET COTISATIONS DIVERSES

Fournitures, activités éducatives et sportives (cf. tableau verso)

Cotisation pour l'association des Parents d'Élèves (facultative) 18.5€ par famille

Cotisation de solidarité immobilière : Dans le cadre de la solidarité une cotisation de 16€ par élève est demandée à toutes les familles pour participer à l'effort de création de nouveaux établissements dans le diocèse (Clichy...)

Les Séjours pédagogiques sont obligatoires et font l'objet d'une facturation à part, sauf les séjours de septembre et d'octobre qui figurent sur la facture annuelle.

Retraites : Une participation aux frais de 50% vous sera demandée.

4. MODE DE REGLEMENT

La participation fait l'objet d'une facture annuelle établie en octobre.

Les règlements se font par prélèvements : 2 acomptes de 200€ en septembre et octobre puis le solde en 1, 3 ou 8 opérations le 5 de chaque mois à partir du 5 novembre.

Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé avant le 25 du mois. (A la demande motivée des parents auprès du chef d'établissement, un autre moyen de règlement peut exceptionnellement être accordé.)

En cas d'impayés, les frais occasionnés vous seront refacturés. En outre, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante, si le solde dû n'est pas réglé.

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire pour cause réelle et sérieuse, les contributions des familles restent dues au « prorata temporis » en mois. (Déménagement hors communes limitrophes de Rueil, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, ou tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'Etablissement).

Des réductions exceptionnelles pourront être accordées aux familles en difficultés financières après entretien avec le Chef d'Etablissement.

5. REDUCTIONS

Les familles scolarisant leurs enfants, bénéficient d'une réduction sur leur contribution (hors activités, fournitures diverses et restauration) :

- 10 % pour deux enfants inscrits à Saint Charles-Notre Dame
- 20 % pour trois enfants inscrits et plus
- 20 % pour les enfants inscrits dont les parents travaillent dans l'Enseignement Catholique (fournir une attestation de travail à la Comptabilité Avant le lundi 07 septembre 2020)

6. BOURSES ET AIDES A LA DEMI-PENSION

Des bourses (pour le collège) et des aides à la demi-pension peuvent-être accordées sous conditions de ressources par le département ou la municipalité. (Des circulaires vous seront adressées ultérieurement).

ECOLE				
Contribution des familles	1205 €			
Fournitures « catéchèse »	Entre 12 € et 30 € (CE2, CM1 et CM2)			
Fournitures scolaires	Entre 20 € et 190 € suivant les classes			
Actions éducatives et sportives	Entre 125 et 250 €			
Cours de langue de la PS au CE 2 Cours de langue CM1 et CM2	Anglais = 75€ Anglais + Allemand ou Espagnol = 155 €			
Séjour pédagogique	Entre 250 € et 400 €			
Forfait restauration en fonction du nombre de repas par semaine + 2.10€ / repas consommés	140 €/an pour 1 repas/sem +2.10€/repas	261 €/an pour 2 repas/sem +2.10€/repas	402 €/an pour 3 repas/sem +2.10€/repas	534 €/an pour 4 repas/sem +2.10€/repas
Repas exceptionnel	7 €			
Etude dirigée du CE2 au CM2 Nombre d'étude par semaine	1 étude/sem 200 €/an	2 études/sem 400 €/an	3 études/sem 600 €/an	4 études/sem 800 €/an
	ticket à l'unité = 7 €			
Etude surveillée du CP au CE1 ou garderie Nombre d'étude par semaine	1 étude/sem 120 €/an	2 études/sem 240 €/an	3 études/sem 360 €/an	4 études/sem 480 €/an
	ticket à l'unité = 5 €			
Accueil du soir – Tous niveaux Nombre d'accueil par semaine	1 accueil/sem 37.5€/an	2 accueils/sem 75 €/an	3 accueils/sem 112.5 €/an	4 accueils/sem 150 €/an
	ticket à l'unité = 2 €			
Cambridge CM1 CM2 (Facultatif)	250 €			

COLLEGE				
Contribution des familles	1230 €			
Fournitures « catéchèse/culture religieuse »	25 €			
Fournitures scolaires	80 €			
Actions éducatives et sportives	155€			
Séjour pédagogique	entre 250 € et 500 €			
Forfait restauration en fonction du nombre de repas par semaine + 2.10€ / repas consommés	133 €/an pour 1 repas/sem +2.10€/repas	242€/an pour 2 repas/sem +2.10€/repas	374 €/an pour 3 repas/sem +2.10€/repas	499 €/an pour 4 repas/sem +2.10€/repas
Repas exceptionnel et mercredi	7 €			
Anglais Cambridge 6 ^{ème} (facultatif)	150 €			
Anglais Cambridge 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} (facultatif)	200 € + frais d'inscription aux examens			
Espagnol DELE 4 ^{ème} - 3 ^{ème} (facultatif)	200€ + frais d'inscription aux examens			
Initiation au Japonais 3 ^{ème} (facultatif)	200 €			